

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **03 juillet 2020****Nombre de conseillers**

Membres	11
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON

Pouvoirs :

Excusés : Mme Justine BOSSERT

Absents : M. Frédéric DUPLEIX

Date de convocation : 27 juin 2020

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Construction d'une pergola – demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

Vu la délibération de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, n°2019-151 en date du 09 octobre 2019 portant sur les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce,

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine pour financer, par fonds de concours, les travaux de construction de la pergola de la terrasse du restaurant « La Vallée Gourmande » selon le plan de financement ci-dessous :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Pergola – ossature	6 169.00 €	
Pergola - électricité	649.09 €	
Fonds de concours 10 % reste à charge		545.45 €
Fonds de concours supplémentaire (dernier commerce de la commune) 25 % reste à charge		1 227.25 €
Total	6 818.09 €	1 772.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la construction de la pergola de la terrasse du restaurant « La Vallée Gourmande »
- **AUTORISE** le Maire à demander les fonds de concours à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et à signer toutes pièces à intervenir.